

## Mise en compatibilité avec l'AVAP- Aix-les-Bains (Savoie)

**Mission :** Mise en compatibilité du PLU avec l'Aire de Mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP)

**Equipe :** n.chomaz urbaniste, Michel PRAX

2015-2018

**Contenu :** Réalisation complète du dossier

Rédaction des actes administratifs et coordination

**Coordonnées du Maître d'ouvrage :**

Grand Lac  
Service urbanisme habitat foncier  
1500 boulevard Lepic  
73100 Aix les Bains

Les élus de la ville d'Aix-les-Bains (30 291 habitants en 2014) se sont fixés comme objectifs de réaliser *"une étude recensant les vestiges, aménagements, édifices ou ensembles méritant l'attention, en vue de circonscrire le périmètre et le contenu de la ZPPAUP puis de l'AVAP et de mettre en valeur le patrimoine identifié, de définir à cette fin un cadre pour sa restauration, de prévoir les dispositions relatives aux constructions neuves dans le respect de la continuité historique, et de préserver ses paysages naturels et bâtiés"*.

La ville est dotée d'un PLU depuis 2007. Après plusieurs modifications, les élus ont décidé de mettre en compatibilité le PLU avec l'AVAP qui a un caractère de servitude d'utilité publique et s'impose au PLU. En parallèle, un PLUi est en cours d'élaboration.

